

288 P NP **DM3**

Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay
et de Charlevoix

6211-24-052



Projet d'éoliennes
Sur la Zec Mars Moulin.

Mémoires de :

Maurice Gagnon
Micheline Tremblay.

26 mars 2012.

M. le Ministre.

Mémoire de Micheline Tremblay et Maurice Gagnon, pour le BAP;

Sujet : Le Parc Éolien de la Rivière du Moulin.

Intérêts pour ce projet.

Nous sommes grandement lésés par ce projet, car notre qualité de vie, notre santé physique et psychologique en sera affectée aussi. Notre chalet, et notre territoire de chasse vont perdre de la valeur, comme le confirme l'agent immobilier avec document à l'appui. La faune sera menacée, nous qui sommes des chasseurs d'originaux, et de petite chasse. La flore sera affectée aussi, parce qu'il y aura déboisement. Les oiseaux seront en danger eux aussi, comme les oiseaux migrateurs, et surtout les grives de Bicknel. Bref, c'est tout un rêve qui est menacé, bâti aussi pour nos enfants et petits-enfants. M. le ministre, c'est un cri du cœur, ce projet de parc éolien est pour nous un désastre!

Préoccupations pour le paysage.

Notre chalet est à flanc de montagne, et nous verrons 10 éoliennes, dont l'une est à moins de un kilomètre. Le décor ne sera plus le même, déjà nous avons mal à l'âme...

Le soir et la nuit, nous verrons les lumières dans les montagnes, (les lumières témoins exigées par Transport Canada). Notre belle lune et nos étoiles seront au second plan, nous serons alors comme en ville...

Nous serons aussi témoins de la déforestation pour les bases d'éoliennes, et les chemins etc... Tout le temps de la construction des routes, et le creusage des fondations, nous serons lésés par les bruits de tous ces travaux!

L'O.M.S. recommande un éloignement de 3 kilomètres pour les résidences et les activités humaines, et ce n'est pas le cas pour nous dans ce projet!

Ref: Éoliennes à tout prix. Be default O.M.S. Source=technique-48k.

Préoccupations pour la santé.

Les ondes sonores. Chuintements de palmes et bruits d'engrenage, nous les entendrons 24 heures par jour. Les troubles du sommeil sont plus nombreux chez les enfants. L'été on ne pourra plus ouvrir nos fenêtres, imaginez le contraste avec l'ambiance paisible d'avant!

Les infrasons.

Les infrasons sont inaudibles, mais nocifs, ils peuvent être d'une grande intensité, même loin de la source qui les produit.

Sur l'homme, ces malaises ressemblent au mal de mer : céphalées, nausées, vertiges. À la longue, on observera une grande fatigue nerveuse. On pourrait avoir aussi des tremblements du globe oculaire, de la dyspnée, des troubles circulatoires, et de l'acouphène.

Nous sommes présents au moins 20 semaines par année à notre camp. Mon épouse fait de l'hypertension, puis elle a une petite tumeur appelée méningiome, et s'ajoute à ça, un petit anévrisme, tout cela l'angoisse et la place devant ses fragilités. Elle est suivie en neurologie et en cardiologie, mais la présence d'éoliennes va sûrement empirer son état de santé, il n'y a qu'à lire les documents rattachés.

Réf. : Claude Bernard, professeur d'université.

Ad. : www.ventdecolère.org.

Les ondes de compression.

Lorsqu'il y a des variations temporelles de pression, on a des ondes de compression; l'humain est sensible à ces ondes. L'impact de perturbation des masses d'air, provoquera une disparition de la faune; l'impact provoquera aussi un effet néfaste sur la flore. L'écosystème sera modifié sous l'effet du sillage.

Réf. : Éoliennes et santé humaine= Nicole Lachat, biologiste.

Vortex.

Les grandes palmes en tournant, provoquent des masses d'air qui s'enroulent en spirale. Si un oiseau, un rapace, etc. passent, il sera aspiré et sera frappé par une palme. De plus, les turbulences induites provoquent une augmentation des échanges thermiques, et des échanges

de matière. On aura donc par la suite, un assèchement du sol, et donc, plus de risque de feux de forêt. Réf. : www.ventdecolère.org.

Étude faite par G. Daeninck, G.S.Winckelmans and H. Jeanmart.

Préoccupations sur la faune.

Nous sommes chasseurs d'originaux et de petits gibiers. D'après le promoteur, une étude a été faite en Gaspésie sur la chasse à l'original, là où il y a des éoliennes, mais là, la densité est élevée, alors que chez-nous, sur la Zec Mars-moulin, la densité est faible, ce qui donne une fausse représentation. Et on ose nous dire que les éoliennes n'ont pas d'impact sur la chasse... Nous prend-t-on pour des idiots? Ça prendrait des études sérieuses faites par le MRNF, sur une longue période, et dans des secteurs comparatifs.

Avec ces éoliennes, c'est sûr que nos chances de réussir notre chasse sont très réduites; de même pour le lièvre et la perdrix, nos captures vont diminuer aussi, ce qui veut dire que tout ce qui faisait notre bonheur, nous rendra malade ou malheureux...

Et le gouvernement qui néglige la protection de la grive de Bicknell parce qu'elles sont peu nombreuses, donc en danger, alors qu'on devrait la protéger! Nous on le sait parce qu'on le voit, on est là tout l'automne et le printemps; oui on est sûrement dans un couloir de migration de l'outarde et de l'oie blanche. En plus, quand le plafond est bas, elles volent bas, résultat, c'est sûr qu'il va en mourir plusieurs. Ça prendrait une étude faite par des biologistes du gouvernement fédéral, pour vérifier ce que l'on observe nous sur place. C'est nous qui sommes les témoins de la faune de notre Zec!

Témoins de la présence du grand-duc qui nous visite le soir surtout, mais parfois le jour aussi, perché sur un gros arbre. Jusqu'ici, nous étions les privilégiés du Parc, mais on sent que cela achève, malheureusement nous serons peut-être témoins de leur mort, par l'effet des vortex!

Le projet est-il acceptable dans le milieu...Et pourquoi?

Le projet n'est pas acceptable dans notre milieu!

Raisons de non acceptabilité.

Pour nous les requérants (villégiateurs) :

La santé : Bruits, ondes sonores, infrasons, ondes de compression etc...Tout cela affecte la santé. (Voir les symptômes et maladies énumérés auparavant.)

Perte de jouissance de la vie au camp : Déjà commencée depuis le début du projet, et sera présente jusqu'à notre mort, et pour les générations à venir; la vue des éoliennes à partir de notre chalet sera très déprimante.

La faune, proximité et vie avec les oiseaux et les animaux autour de nous : Il y aura danger de disparition d'espèces, pour toutes les raisons nommées antérieurement; la plus touchée et ce dangereusement, c'est la grive de Bicknell, elle sera encore plus menacée, jusqu'à danger d'extinction, par la perte d'habitat, et risque de collision avec les palmes a cause des vortex et des conditions météo.

La chasse : Nous n'aurons plus la même récolte d'originaux et de petits gibiers, ces animaux sentent le moindre danger, et fuiront les lieux.

La flore : Le défrichage, le ruissellement seront modifié par la plantation d'éoliennes; les ondes de compression, seront des facteurs qui pourraient bien mettre en péril bien des espèces florales qui ne se démenagent pas d'un secteur à l'autre.

Les poissons : Ils seront affectés dangereusement par les nouveaux chemins, surtout les saumons et autres poissons en frayage.

Facteur social : Perte de territoire de chasse à l'original occasionnant probablement des disputes entre chasseurs, a cause des nouveaux chemins d'accès; cela pourraient augmenter la présence de voleurs et de destructeurs de la nature.

(Suite le projet est-il acceptable...)

Facteurs économiques : Qui nous garanti les redevances, pour la M.R.C., aux administrateurs de la Zec, aux autochtones et à la MRNF si la compagnie a des problèmes financiers. En plus, notre chalet perdra 20% de sa valeur marchande (voir évaluation du courtier immobilier, M. Gilles Fournier).

Écologique : À la fin du contrat, la compagnie devra remettre le terrain tel qu'il était, ils devront enfouir les bases de ciment, alors que dans ce secteur, il n'y a que du terrain rocheux. Il faudra donc dynamiter et c'est encore la faune, et la flore qui seront affectées.

Harmonisation : Dans la définition d'une Zec, on parle d'harmonisation entre les baux, exemple villégiateurs et industriels...L'harmonisation implique une entente entre les parties. Or ici, on nous impose les éoliennes dans notre décor, avec tous les effets néfastes. Dans mon cas, aucune relocalisation d'éoliennes n'est prévue, ni aucune compensation monétaire nous a été offerte. Dites-nous, où est l'harmonisation!

Protection : Nous protégeons la faune, la flore, nous surveillons les habitats contre les destructeurs et les braconniers; on améliore les chemins d'accès et nous les entretenons de notre mieux. Nous sauvegardons cette belle nature pour les générations à venir.

Les études d'impact : Les études sont incomplètes pour la flore, la faune et les écosystèmes. Le M.R.N.F., le MDDAP et le promoteur, ne nous donnent pas de réponses convaincantes. Mettrons-nous notre belle nature en péril pour des échéanciers d'Hydro-Québec? Pour des questions de politique, ils font des pressions pour la réalisation de ce projet, cela est inacceptable. Ils mettent en péril la flore et la faune, et toute la biodiversité.

Le ministre du développement durable souhaite adopter des méthodes de pointe, afin de concilier l'épanouissement social, le développement économique et la protection de l'environnement. C'est ça, dit-il, l'esprit du développement durable, et d'une gestion durable! Ces principes ne sont pas conciliants avec le projet d'éoliennes sur la Zec Mars Moulin.

Option proposée : Celle qui aurait le moins de répercussion sur le milieu, et pourquoi!

L'option d'une relocalisation des éoliennes.

La relocalisation des éoliennes devrait être du côté de Charlevoix et du côté sud-ouest vers Québec, la flore et la faune seraient ainsi protégées, les zones humides aussi.

Toute la vallée de la Rivière du Moulin avec ses nombreux lacs sont un paradis pour l'épanouissement des écosystèmes, et il est grand temps pour tous de les protéger. Un jour il sera trop tard!!!

Si à la limite le Bap et toute la suite jusqu'au ministre, acceptaient quand même le projet tel qu'il est présentement, pour nous, l'issue serait une relocalisation de 2 éoliennes, soit les 105 et 106, ainsi qu'une compensation monétaire.

Si nous avons une réponse négative, il nous reste à se faire protéger comme citoyen, par des moyens juridiques. Le protecteur du citoyen est aussi un moyen d'aller plus loin et s'il existe encore une justice, nous le verrons bien!

M. le président, nous luttons comme David contre Goliath! Il nous reste vous deux, messieurs le président et monsieur le commissaire, et tous nos espoirs sont dans la partialité et l'humanisme de cette commission que vous formez!

Mon épouse et moi-même sommes contre ce projet, et nous croyons que le vent peut tourner en notre faveur, si vous le voulez bien!

MAURICE

GAGNON.

Micheline Tremblay

Ville de Saguenay, le 15 mars 2012.

Monsieur le Ministre.

A titre de co-proprétaire d'un camp de chasse sur la Zec Mars-Moulin, avec mon époux Maurice Gagnon, ce camp donc est appelée à changer de mission, pour ne pas dire changer son fusil d'épaule, puisque je refuse catégoriquement ce projet d'éoliennes dans notre réserve faunique.

Mon mari et moi-même avons acquis auparavant un terrain à Ste-Élizabeth-de-Proulx , où pendant des années nous avons bâti camp, ched à bois, garage, cuisine d'été, puis, planté des arbres, tels cerisiers d'automne, tilleul, des érables, en respectant les lieux. Mais nous portions un autre rêve au cœur, celui d'avoir un camp dans le Parc des Laurentides; là nous avons trimé fort pour redonner la salubrité à ce camp de chasse, qu'on a acheté, encore sur les terres du gouvernement; nous y avons même installé le kit de plaque solaire et batteries de recharge, pour en profiter au maximum, avec une énergie silencieuse!

C'est ici justement que notre problème commence, car après bien des années de bonheur parfait, un projet d'éoliennes vient perturber notre tranquillité, et transformer notre décor; fini pour nous le chant des oiseaux, le silence pur et méditatif habituel, car l'assourdissant bruit des éoliennes va transformer cet aire de paix, en cimetièrre d'oiseaux de toutes sortes, gros et petits. Ils vont pratiquement mourir sous nos yeux, après avoir eu la curiosité de s'approcher de ces grands couteaux, formant un sillage duquel ils ne peuvent plus s'éloigner a cause du vent qui les ramène, jusqu'à la coupure des ailes, tels qu'on le voit sur les photos incluses dans le document.

Qui peut croire que les éoliennes rendent services aux villégiateurs, et aux humains en général? Qui encore, en prenant une marche dans nos belles forêts préférera entendre les infrasons des éoliennes, le bruit incessant des palmes, au lieu d'entendre les chants d'oiseaux, le murmure du vent dans les arbres...Le silence et la paix sont essentiels à une bonne santé! Les montagnes du Parc des Laurentides se souviennent même d'avoir hébergé les conscrits du temps de la guerre, donc, pour toutes ces raisons elles doivent conserver leur cachet, car elles sont l'héritage de nos pères et mères.

Donc, je dis non merci au projet d'éoliennes sur la Zec Mars-Moulin, cette forêt doit conserver son cachet, sa mission; j'imagine déjà nos petits-enfants se cherchant un asile de paix pour refaire le plein d'énergie, et c'est dans ces montagnes qu'ils pourraient le trouver, a la condition que cet héritage demeure un petit coin de paradis!

Micheline Tremblay.

Zone d'exploitation contrôlée

Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

Les **zones d'exploitation contrôlée**, communément appelées **zec**, sont des territoires de chasse et pêche du Québec situés sur le domaine public et administrés par des organismes à but non-lucratif. Ces zones font partie d'un réseau d'infrastructures territoriales mis en place en 1978 par le gouvernement du Québec pour prendre la relève des clubs privés de pêche, de chasse et de piégeage (suite à l'« opération gestion faune ») dans le but de rendre accessible la chasse et la pêche au grand public.

Administration

Les zecs sont des organismes à but non lucratif, gérées par des administrateurs élus par les membres de chaque zec, qui voient à la gestion et à la conservation de la faune sur leurs territoires respectifs¹.

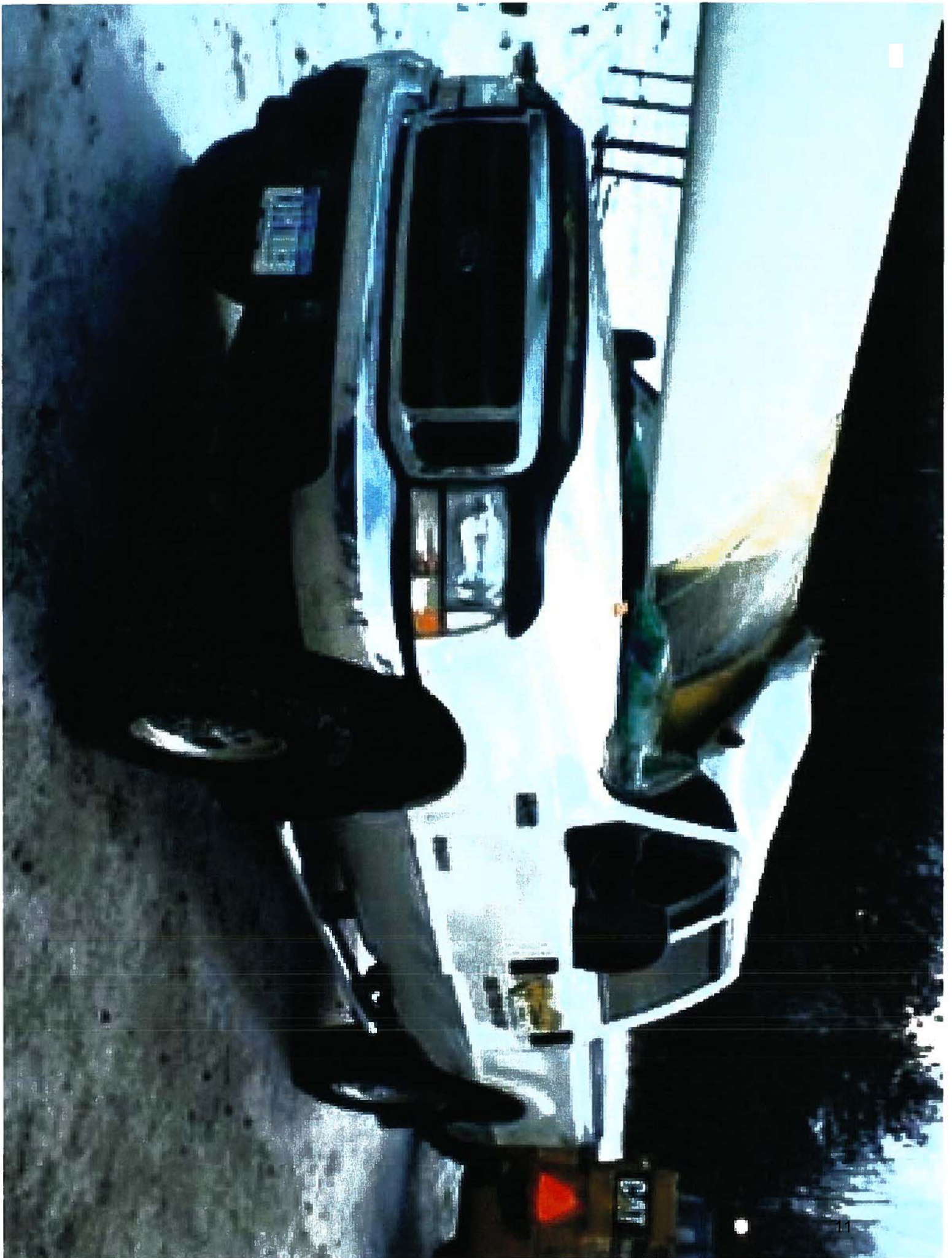
La gestion des zecs repose sur 4 objectifs :

1. La conservation de la faune (chasseurs et pêcheurs doivent déclarer leurs prises)
2. L'accessibilité à la ressource faunique
3. La participation des usagers
4. L'autofinancement opérationnel

Les zecs jouent un rôle économique plus large que ne le faisaient les clubs privés car en plus d'être seulement des lieux de « chasse et pêche » elles font la promotion de services récréatifs et touristiques diversifiés telles que randonnée pédestre, canot et canot-camping, vélo de montagne, escalade, villégiature et location de chalets, camping, observation de la nature et de la faune, cueillette de petits fruits, etc. Les zecs sont facilement accessibles à tous les amateurs de plein air et généralement, sans réservations.

Les 63 zecs du Québec sont rassemblées en 11 « regroupements » régionaux dont le rôle est de faciliter les échanges entre gestionnaires de différentes zecs et de permettre la résolution des problèmes communs². Quatre ans après l'inauguration des premières zecs, le gouvernement québécois facilita la mise en place des Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (FQGZ) dont le rôle est de donner une voie à tous les administrateurs de zecs sur la plan provincial et de promouvoir la protection de la faune³.







CHALET
MICHELINS et MAURICE.
#BAIL 201277



Via Capitale Saguenay-Lac-Saint-Jean*

Agence immobilière

1212, boul. Talbot, bur. 204
Chicoutimi, QC G7H 4B7
Bur. : 418 543.5511
Fax : 418 543.8214

Faubourg Sagamie
2655, boul. du Royaume, bur. 130
Jonquière, QC G7S 4S9
Bur. : 418 548.9192
Fax : 418 548.2327

200, avenue du Pont Sud, bur. 3
Alma, QC G8B 2T6
Bur. : 418 668.4578
Fax : 418 668.4570

Les Galeries de La Baie
2100, rue Bagot
La Baie, QC G7B 3Z3
Bur. : 418 697.5511
Fax : 418 697.6782

Chicoutimi (Québec)

Le 12 Mai 2011

Monsieur Maurice Gagnon
1377 rue Cyrille-Vaillancourt
Chicoutimi Qc
G7H 6H6

Objet : Opinion valeur marchande – votre chalet ZEC Mars Moulin
secteur Rivière du Moulin – zon #5 – bail gouvernement # 201277

Monsieur,

A votre demande, je me suis rendu sur place et j'ai évalué la valeur marchande de votre chalet mentionné en titre et ce, au montant de quatre-vingt mille dollars (80 000.00\$). Mon opinion de la valeur est en considération des constatations suivantes.

Situation du chalet dans la ZEC Mars Moulin, près du Parc des Laurentides confère à cet endroit un territoire de chasse vraiment unique.

Le chalet mesure 17 x 24 avec annexe de 6 x 8 pour salle de bains. Chalet fini en clin de vinyle. Peut coucher 6 personnes. Antenne pour cellulaire. Electricité avec génératrice et plaque solaire. Poêle à bois avec cheminée conforme et à l'huile avec cheminée conforme et indépendante. Fosse septique conforme.

www.viacapitalelevendu.com

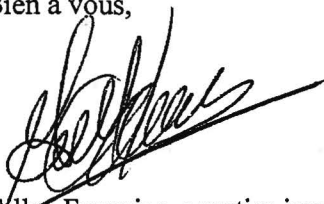
Informez-vous sur les protections gratuites offertes exclusivement par le courtier Via Capitale.

*Franchisé autonome et indépendant de Via Capitale, franchiseur

Territoire de chasse avec cache accessible en VTT. Chemin d'accès au chalet très bien entretenu, à 1 heure de Chicoutimi. Voisin le plus proche à 1 km de distance.

Selon la demande que nous avons pour ce genre d'immeuble, nous en sommes venu à la conclusion que sa valeur marchande est d'au moins quatre vingt mille dollars (80 000.00\$)

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Fournier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Gilles Fournier, courtier immobilier
Via Capitale Saguenay Lac St-Jean



Via Capitale Saguenay-Lac-Saint-Jean
Agence immobilière

1212, boul. Talbot, bur. 204
Chicoutimi, QC G7H 4B7
Bur. : 418 543.5511
Fax : 418 543.8214

Faubourg Sagamie
2655, boul. du Royaume, bur. 130
Jonquière, QC G7S 4S9
Bur. : 418 548.9192
Fax : 418 548.2327



**Via Capitale
Saguenay-Lac-Saint-Jean***
Agence immobilière



**Gilles
Fournier**

Courtier immobilier

1212, boul. Talbot, bur. 204
Chicoutimi (Québec) G7H 4B7
Bur. : 418 543.5511 Fax : 418 543.8214
Cell. : 418 820.7244
fournier.gilles@videotron.ca
www.equipefournier.com

*Franchisé autonome et indépendant de Via Capitale, Brocheur

Chicoutimi (Québec)
Le 05 Mars 2012

Monsieur Gagnon,

Suite à notre rencontre de ce jour, concernant le projet d'installation d'éolienne tel que vous m'avez montré, j'en viens à la conclusion que votre chalet perdrait au moins 20% de sa valeur marchande.

Gilles Fournier, courtier immobilier
Via Capitale Saguenay Lac St-Jean

www.viacapitalevenu.com

Informez-vous sur les protections gratuites offertes exclusivement par le courtier Via Capitale.

*Franchisé autonome et indépendant de Via Capitale, franchiseur